Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_73-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 Novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 Novembre 2025.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, M. GUILLAUME Frédéric, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle (arrivée à la délibération 2025/74) M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) :
M. SAINT-AIGNAN Willy, Mme BAUCHE Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme FEVRE Blandine

2025/73 – Morbihan énergies - Eclairage / Dépose candélabre du réseau éclairage du camping - Convention de financement et de réalisation

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté qu'un candélabre était défectueux au camping, car il était non raccordé sur le réseau d'éclairage public.
Une étude a été réalisée afin de déposer ce candélabre non raccordé au réseau EP.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention de Morbihan Energies.

Montant prévisionnel des travaux HT : 1 000 €
Participation de Morbihan Énergies (ME) : 300 €
Coût HT pour la commune : 700 €

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le devis et la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies afin d'effectuer les travaux liés à l'éclairage – Programme exceptionnel.

Il est proposé au le Conseil Municipal :

- DE DONNER son accord pour la participation ci-dessus mentionnée,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer le devis et la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

MAIRIE de TREDION 56 (Morbihan)